à Villenave d'Ornon, le 26/08/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La rentrée des écoles artistiques

Les inscriptions aux écoles artistiques auront lieu la première semaine de septembre, selon un calendrier propre à chaque établissement.

Villenave d'Ornon compte trois écoles municipales où sont enseignés la danse, la musique et le théâtre. Ces trois écoles d'expression artistique sont des lieux d'initiation et de perfectionnement qui proposent un large éventail de cours, dispensés par des professeurs qualifiés et passionnés, favorisant l'épanouissement et les capacités artistiques de chaque élève. Les enseignements annuels sont ponctués de nombreux projets ou partenariats menés entre les trois écoles et des acteurs de la vie culturelle. Stages, masterclasses, conférences, rencontres, échanges et concerts permettent aux élèves de se rapprocher du monde professionnel et de découvrir les multiples facettes de leur discipline favorite.

Les nouveautés pour cette rentrée

L'école municipale de DANSE propose des cours de danse classique, modern'jazz et danse contemporaine, pour adultes et enfants à partir de 4 ans.

- **Nouveautés 2026** : Une équipe remaniée, sous la direction d'Erika Winkler qui effectue sa première rentrée en tant que directrice de l'école, ainsi que des cours éveil musique et danse dès 4 ans (mercredi de 10 h à 10 h 45, à partir de 4 ans ou de 10 h 45 à 11 h 30 à partir de 5 ans), au parc Sourreil.

- **Inscriptions à l'école de danse**, Complexe de l'espace d'Ornon, route de Léognan et/ou au forum des associations :

Mardi 1er septembre de 17 h à 20 h au studio de danse, à l'Espace d'Ornon
Mercredi 2 septembre de 16 h à 20 h au studio de danse, à l'Espace d'Ornon
Samedi 5 septembre de 10 h à 17 h au Forum des associations

L'école municipale de MUSIQUE dispense l'apprentissage d'instruments de musique, en cours individuels ou lors de pratique collective et propose des cours d'éveil musical à partir de 4 ans, un atelier de musique électronique ouvert aux amateurs à partir de 13 ans et aux professionnels, ainsi qu'une chorale pour enfants et pour adultes.

- **Nouveauté 2026 :** Les ateliers de découverte instrumentale, à partir de 7 ans. Les enfants explorent les familles d'instruments, écoutent, manipulent, expérimentent et improvisent.

- **Inscriptions à l'école municipale de musique** de Sourreil au 363, Chemin de Leysotte (Maison des Arts Vivants) :

Enfants villenavais du 1 au 3 septembre (jours et horaires selon les instruments)
Adultes villenavais : vendredi 4 septembre de 17 h à 19 h (tous les instruments)
Enfants et adultes non villenavais : lundi 7 septembre de 17 h à 19 h (tous les instruments)

L'école municipale de THÉÂTRE initie aux techniques de l'acteur, éveille au spectacle vivant en général, à l'imaginaire et à la créativité scénique : travail de la voix, de la diction, de l'expression corporelle ; découverte du jeu, de l'interprétation, de l'improvisation et du travail collectif ; Initiation jeu face caméra.

- **Nouveauté 2026** : Un atelier artistique d'1 h 30 permettant aux enfants de 10 à 15 ans de suivre un apprentissage pluridisciplinaire musique/ danse/théâtre. Les cours hebdomadaires ont lieu les mercredis (hors jours fériés et vacances scolaires) de 16 h à 17 h 30, au théâtre Georges-Méliès. Les enfants participant à cet atelier pourront se produire sur divers événements tout au long de l'année.

- **Inscriptions à l'école municipale de théâtre** pour enfants et adultes - Tous niveaux au service culturel, pôle Sport Culture Loisirs, complexe de la piscine, route de Léognan :

Mercredi 2 septembre de 14 h à 18 h
Jeudi 3 septembre de 17 h à 19 h

Les cours des écoles artistiques reprennent la semaine du 14 septembre.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial de chaque foyer. Les étudiants jusqu'à 26 ans, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap bénéficient d'un tarif réduit. Par ailleurs, des tarifs dégressifs peuvent être appliqués dans plusieurs cas.

Pour connaître l'ensemble des plannings et des tarifs, rendez-vous sur le site Internet de la Ville : villenavedornon.fr.

Une bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle

Les jeunes Villenavais âgés de 5 à 21 ans peuvent bénéficier d'une bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle, sous condition de ressources du foyer. Cette bourse permet de bénéficier de coupons de réduction pour toute inscription dans une structure associative ou municipale, sportive ou culturelle. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service culturel, par téléphone au 05 57 99 52 27.

+ d'infos : Service culturel 05 57 99 52 27 | Pôle sport-culture-loisirs, Complexe de la piscine, Route de Léognan

Suivez-nous sur villenavedornon.fr / Facebook @mairievillenavedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenavedornon.fr - 05 56 75 69 39